

Compte du Canada

RAPPORT ANNUEL 2012-2013





**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

Canada

Table des matières

Aperçu	3
Décision	3
Gestion des risques	3
Gestion	4
Admissibilité	4
Politique sur le financement concessionnel	5
Divulgateion	5
Exercice	5
Rapport de gestion	6
États financiers du Compte du Canada	12
Notes afférentes aux états financiers	14
<i>Glossaire de termes financiers</i>	18

Aperçu

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (« la Loi »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser des opérations qui, en raison des pratiques en matière de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne seraient pas possibles si elles étaient portées au Compte de la Société, mais qui sont dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations portées au Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor toutes les sommes requises pour une opération. Ces opérations sont toutefois évaluées, conclues et gérées par EDC, et sont structurées de la même manière que les opérations portées au Compte de la Société en ce sens que les prêts sont remboursables intégralement et que des intérêts et des commissions sur les prêts, et des primes et des commissions sur les assurances, par exemple, sont appliqués. Les opérations portées au Compte du Canada concernent des opérations ou des catégories d'opérations que la Société a le pouvoir d'effectuer aux termes de l'article 10 de la Loi. Ces opérations portent sur toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, assurance risques politiques), à l'exception des prises de participation.

Décision

Aux termes de l'article 23 de la Loi, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Les opérations supérieures à 50 millions de dollars ou celles de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet en vue d'obtenir une approbation de principe.

Le paragraphe 24(1) de la Loi limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres accords éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal non remboursé des obligations envers la Société au titre du Compte du Canada. (Voir la rubrique « Position par rapport à la limite prescrite par la Loi » de la section Rapport de gestion) Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada sont payées à la Société par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'influent pas sur les limites d'emprunt de la Société.

En 2010, le gouvernement du Canada a modifié l'article 23 de la Loi afin de préciser l'autorisation accordée à EDC, qui est celle d'entreprendre – au nom du gouvernement et de la même manière qu'EDC gère le Compte de la Société – une restructuration de la dette relative aux opérations portées au Compte du Canada.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Pour ce faire, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où l'un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés par rapport à la

capacité de risque de la Société et entrent en conflit avec ses objectifs de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à entreprendre l'opération. Dans un tel cas, c'est le gouvernement qui assume effectivement les risques, pourvu que l'opération soit dans l'intérêt national du Canada. Avant d'autoriser l'opération, le gouvernement se fie à l'évaluation des risques connexes qu'EDC a réalisée. Pour chaque opération, le gouvernement établit une provision pour les pertes à même le cadre financier du gouvernement. Le gouvernement ajuste chaque année des provisions pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux conventions comptables du gouvernement, la valeur des prêts, des placements et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'une provision pour moins-value pour qu'elle se rapproche de la valeur de réalisation nette.

Gestion

EDC est responsable de l'évaluation, de la négociation, de la documentation, de la gestion et de l'administration des opérations portées au Compte du Canada.

Dès les premières étapes d'une opération admissible au Compte du Canada, EDC s'adresse aux ministres pour obtenir une approbation de principe. Cette approbation permet à la Société d'indiquer à une entreprise si une aide est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement. Durant les dernières étapes, lorsque le financement et les paramètres de l'opération ont été établis, EDC demande une autorisation ministérielle en vue de faire une offre ferme ou de conclure un accord.

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC a l'obligation d'administrer des comptes distincts pour les décaissements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser EDC à prélever certains montants sur les recettes et les recouvrements pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 6). Le Ministre, avec l'accord du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures voulues ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui énonce le mécanisme en vertu duquel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC, qui est de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement du Canada peut appuyer des opérations qui dépassent la capacité financière ou la capacité de risque d'EDC au titre du Compte de la Société, mais qui sont jugées servir l'intérêt national.

Le gouvernement du Canada a confié à EDC un mandat temporairement élargi dès 2009, prorogé jusqu'en mars 2014, afin de soutenir et de développer le commerce intérieur du Canada ainsi que la capacité à saisir les occasions offertes sur le marché

national. Les opérations effectuées dans le cadre de ce mandat élargi peuvent également être considérées au titre du Compte du Canada.

Dans la plupart des cas, EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Si EDC la rejette, elle demande au ministre du Commerce international d'évaluer si l'opération peut être appuyée à l'aide du Compte du Canada. Le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2009.

Les opérations envisagées en vertu du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur et viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques de l'opération pour le Canada, ainsi que la création d'emplois ou le soutien à l'emploi et la création de revenus;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays en question.

Politique sur le financement concessionnel

Le gouvernement a pour politique de ne plus offrir le financement concessionnel (sans intérêt ou à bas taux ou encore assorti d'une longue période de remboursement) qui était auparavant accordé dans le cadre du Compte du Canada afin d'octroyer des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Le Canada se réserve toutefois le droit de consentir des conditions correspondant aux paramètres de l'*Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

Divulgation

Les renseignements sur les opérations courantes sont publiés sur le site Web d'EDC (www.edc.ca/divulgation), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2012-2013 :

- À l'instar de l'exercice précédent, aucune nouvelle opération n'a été conclue en vertu d'une autorisation ministérielle au cours de l'exercice.
- En 2008-2009, le Compte du Canada a financé des opérations pour la construction de cinq navires par Chantiers Davie et la vente de ces navires à deux acheteurs étrangers. Chantiers Davie a déposé en février 2010 une demande de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. En juillet 2011, un Fonds commun de créances (« Davie Canada ») capitalisé par Upper Lakes Group a servi à acheter les principaux actifs de construction navale de Davie à même l'actif du failli. En 2012, Upper Lakes Group a mis en vente Davie Canada. Zafiro Marine a acheté les actifs de Davie. En 2013, Cecon ASA a racheté les prêts au titre du Compte du Canada et tous les biens donnés en garantie afférents à la construction des trois navires partiellement construits à la condition que Davie Canada achève la construction des navires. Cet arrangement s'est soldé, déduction faite du produit de la cession, par une radiation de 229 millions de dollars en principal et en intérêts courus. Le Compte du Canada servira également à entreprendre de liquider les actifs afférents aux deux autres navires et autres actifs afférents à ces prêts afin de maximiser le recouvrement.
- EDC a effectué des remises, versées au Trésor (principal, intérêts, revenus des contrats de location, indemnités recouvrées et commissions, déduction faite des charges) totalisant 264 millions de dollars.

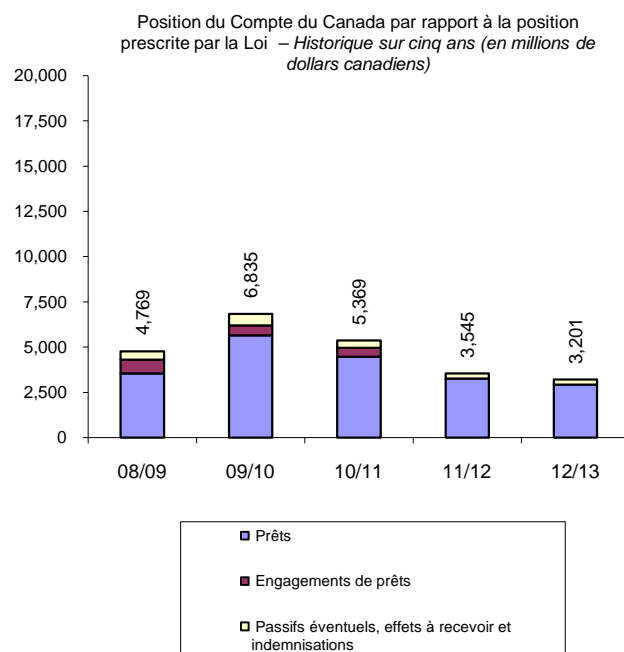
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

L'article 24 de la Loi limite à 20 milliards de dollars les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres accords éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal non remboursé des obligations envers la Société au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2013, la position par rapport à cette limite était de 3 201 millions de dollars (3 545 millions en mars 2012). En voici le détail.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Prêts		
Concessionnels	621	638
Non concessionnels	2 312	2 618
	2 933	3 256
Effets à recevoir		
Effets à recevoir	51	50
Passifs éventuels		
Garanties de prêts	208	230
Assurance crédit	9	9
	217	239
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi	3 201 \$	3 545 \$

Résumé des cinq derniers exercices

La position par rapport à la limite prescrite par la Loi a connu une hausse de 2008-2009 à 2010-2011 en raison de l'appui fourni par le Compte du Canada à la restructuration et au renouveau du secteur canadien de l'automobile. À la fin de 2011-2012, la position par rapport à la limite prescrite par la Loi avait diminué principalement en raison des remboursements anticipés de General Motors du Canada et Chrysler Canada.



Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'engagement par pays selon le pays où se situaient les risques d'EDC au 31 mars 2013.

Pays (en millions de dollars canadiens)	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Garanties de prêts	Effets à recevoir	Assurance crédit	Total	%
États-Unis	-	1 990	-	51	-	2 041	64
Chine	386	-	-	-	-	386	12
Roumanie	-	-	208	-	-	208	6
Suède	-	115	-	-	-	115	4
Turquie	82	-	-	-	-	82	3
Argentine	-	80	-	-	-	80	2
Chypre	-	77	-	-	-	77	2
Maroc	67	-	-	-	-	67	2
Autres *	86	50	-	-	9	145	5
Total	621 \$	2 312 \$	208 \$	51 \$	9 \$	3 201 \$	100

* Comprend 14 pays à l'égard desquels les expositions varient de 0,03 M\$ à 40 M\$, dont un pays de la zone euro pour lequel l'exposition est de 13 M\$.

Exposition par devise

Devise	Au 31 mars 2013				Au 31 mars 2012			
	Montant	Équiv. en CAD	Taux de change	%	Montant	Équiv. en CAD	Taux de change	%
USD	2 863	2 909	1,0160	91	3 236	3 230	0,9981	91
CAD	279	279	-	9	302	302	-	9
EUR	10	13	1,3024	-	10	13	1,3315	-
Total		3 201 \$		100		3 545 \$		100

La diminution de l'exposition en USD se rapporte à la radiation de prêts consentis à Cecon à la fin de l'exercice 2012-2013, et aux remboursements normaux des prêts non concessionnels dans le secteur de l'aéronautique.

Expositions commerciales et souveraines

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Prêts commerciaux						
Concessionnels	12	609	621	14	624	638
Non concessionnels	2 183	129	2 312	2 482	136	2 618
Total partiel :	2 195	738	2 933	2 496	760	3 256
Effets à recevoir	51	-	51	50	-	50
Passifs éventuels et indemnisations						
Garanties de prêts	-	208	208	-	230	230
Assurance crédit	9	-	9	9	-	9
Total partiel :	9	208	217	59	230	289
Total	2 255 \$	946 \$	3 201 \$	2 555 \$	990 \$	3 545 \$
<i>Pourcentage</i>	70 %	30 %	100 %	72 %	28 %	100 %

La diminution de la concentration commerciale résulte principalement de la radiation des prêts consentis à Cecon, ainsi qu'aux remboursements ordinaires. La diminution des expositions souveraines émane essentiellement de remboursements ordinaires et d'annulation de dettes.

Le graphique ci-dessous présente une autre ventilation des expositions commerciales et souveraines, par secteur industriel et par pays.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
	Total	%	Total	%
Commerciales (par secteur)				
Aéronautique	1 232	55	1 349	53
Automobile	937	42	921	36
Construction navale	77	3	275	11
Autres	9	-	10	-
Total partiel :	2 255	100	2 555	100
Souveraines (par pays)				
Chine	386	41	395	40
Roumanie	208	22	230	23
Turquie	82	9	83	8
Argentine	80	8	80	8
Maroc	67	7	68	7
Autres	123	13	134	14
Total partiel :	946	100	990	100
Total	3 201 \$		3 545 \$	

Annulation et allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTÉ). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Cette exposition a trait aux conventions de prêt conclues avant 1996. Au 31 mars 2013, le Compte du Canada affichait des prêts admissibles à une annulation ou à un allègement de la dette à trois PPTÉ totalisant 9,4 millions de dollars ou 1,3 % du portefeuille de prêts souverains, contre 9,3 millions de dollars ou 1,2 % au 31 mars 2012.

Portefeuille de prêts ventilé selon le type de taux d'intérêt

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Prêts concessionnels	615	6	621	632	6	638
Prêts non concessionnels	1 075	1 237	2 312	1 177	1 441	2 618
Total	1 690 \$	1 243 \$	2 933 \$	1 809 \$	1 447 \$	3 256 \$
Pourcentage	58 %	42 %	100 %	56 %	44 %	100 %

La valeur du portefeuille à taux fixe a diminué de 119 millions de dollars en raison de remboursements ordinaires légèrement atténués par des gains de change. La valeur du portefeuille à taux variable a diminué de 204 millions de dollars en raison de la radiation des prêts de Cecon ainsi que des remboursements ordinaires.

Rentrées de fonds réalisées sur les prêts et les effets à recevoir

Le tableau ci-après présente un sommaire des intérêts, commissions et frais reçus sur les prêts et les effets à recevoir portés au Compte du Canada. Ces rentrées de fonds ont été versées au Trésor pendant l'exercice, moins les frais d'administration et les frais de location et de financement. Presque tous les revenus d'intérêts proviennent des prêts non concessionnels puisque les prêts concessionnels ne portent pas intérêt ou sont accordés à un taux d'intérêt bas ou sont assortis de longues périodes de remboursement.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêts	%	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêts	%
Prêts concessionnels	627	-	0,02 %	660	-	0,02 %
Prêts non concessionnels	2 559	60	2,34 %	2 975	73	2,45 %
Total	3 186 \$	\$60	1,88 %	3 635 \$	73 \$	2,01 %

La diminution du solde moyen du principal des prêts s'explique principalement par les remboursements ordinaires et une radiation d'un prêt, légèrement atténués par des gains de change.

Accords financiers aménagés

Aucun accord financier de plus de 1 million de dollars n'a été aménagé pendant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2013 (néant en 2011-2012).

Charges de location et de financement

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Amortissement	2	2
Assurance – portefeuille d'aéronefs (y compris les aéronefs retournés)	1	1
	1	1
Total des frais de location et de financement	4 \$	4\$

La plupart des charges de location et de financement se rapportent aux aéronefs retournés. La charge d'amortissement est comptabilisée linéairement sur la durée de vie utile estimative des aéronefs (15 ans à partir de la date de construction).

Assurances – Indemnités versées et indemnisations en cours

Les indemnités versées et en cours portées au Compte du Canada s'élèvent à 0,3 million de dollars (0,3 million en 2011-2012).

États financiers du Compte du Canada

État des créances et du matériel disponible à la location

Exercice terminé le 31 mars

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Prêts (notes 3 et 4)	2 933	3 256
Effets à recevoir (note 5)	51	50
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	(1 234)	(1 579)
Provision pour intérêts sur prêts	(607)	(512)
Tranche passée en charges (conditions privilégiées)	(532)	(559)
Intérêts courus et commissions	552	454
Matériel disponible à la location (note 7)	16	17
Total	1 179 \$	1 127 \$

État des engagements de prêts, des obligations contractuelles et des passifs éventuels

Exercice terminé le 31 mars

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Engagements de prêts et obligations contractuelles	9	9
Garanties de prêts (note 8)	208	230
Provisions pour garantie de prêts	(7)	(11)
Total	210 \$	228 \$

États financiers du Compte du Canada

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Revenus		
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	196	217
Gain de change, montant net (note 2)	60	100
Amortissement d'escompte	27	26
Revenus sur contrats de location	4	4
Total des revenus	287	347
Charges		
Dotation à la provision pour pertes sur prêts et sur garanties de prêts	(34)	279
Frais d'administration (note 6)	5	7
Charges de location et de financement	4	4
Total des charges	(25)	290
Résultat net	312 \$	57 \$

États des flux de trésorerie liés au Trésor

Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Remises au Trésor effectuées par EDC:		
Principal	200	1 891
Intérêts, primes et commissions	68	82
Revenus sur contrats de location	4	4
Charges de location et de financement	(3)	(2)
Frais d'administration (note 6)	(5)	(7)
Total remis	264	1 968
Reçu par EDC du Trésor		
Principal	-	569
Total reçu	-	569
Flux de trésorerie nets liés au Trésor	264 \$	1 399 \$

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit relativement aux opérations portées au Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Aux termes de l'article 23 de la Loi, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme étant dans l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations portent sur toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, et assurance risques politiques), sauf les prises de participation. La Société est responsable de l'administration adéquate des opérations portées au Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont maintenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, que celui-ci publie séparément et qui sont vérifiés par le vérificateur général du Canada.

La Loi limite à 20 milliards de dollars les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres accords éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations envers la Société au titre du Compte du Canada. La position comparativement à cette limite se chiffrait à 3 201 millions de dollars au 31 mars 2013 (3 545 millions au 31 mars 2012).

Note 2 : Résumé des méthodes comptables significatives

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût d'origine et comprennent les intérêts capitalisés et les commissions et frais.

Les intérêts créditeurs sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'état des résultats. Ils comprennent les intérêts courus et les revenus de commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance, de même que les intérêts capitalisés et les frais.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* satisfait aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts capitalisés et les frais du total des prêts.

Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts

Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor estiment chaque année les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, et c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui les comptabilise.

Conversion de devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels et les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens (quotidiens ou mensuels) en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés à l'état des résultats.

Note 3 : Classement chronologique des prêts

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par échéance des prêts concessionnels et non concessionnels.

Exercice	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Concessionnel	Non concessio	Total	Concessionnel	Non concessio	Total
	s	nnels		s	nnels	
En souffrance	-	989	989	-	874	874
2012-2013	-	-	-	27	293	320
2013-2014	27	154	181	27	167	194
2014-2015	39	179	218	38	193	231
2015-2016	26	169	195	18	128	146
2016-2017	25	193	218	25	203	228
2017-2018	25	194	219	24	201	225
2018-2019	25	199	224	25	215	240
2019-2020	25	133	158	25	173	198
2020-2012 et au-delà	429	102	531	429	171	600
Total	621 \$	2 312 \$	2 933 \$	638 \$	2 618 \$	3 256

Note 4 : Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la fin de l'exercice. L'accroissement de 114 millions de dollars des créances commerciales en souffrance résulte des prêts non productifs dans le secteur de l'automobile.

	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Commercia	Souverai	Total	Commercia	Commerci	Total
	ux	ns		ux	aux	
Principal en souffrance	899	90	989	785	89	874
Intérêts et commissions en souffrance	413	143	556	301	129	430
Total	1 312 \$	233 \$	1 545 \$	1 086 \$	218 \$	1 304 \$

Note 5 : Effets à recevoir

Les effets à recevoir représentent des billets à ordre émis par l'emprunteur en reconnaissance d'une dette pour un montant total équivalent à 6,67 % de chaque prêt consenti au secteur de l'automobile. Les effets portent intérêt, qui est exigible à chaque date de versement d'intérêt ou qui est capitalisé en étant ajouté à l'encours de l'effet concerné.

Note 6 : Frais d'administration du Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la Loi, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements un montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations portées au Compte du Canada. Pour l'exercice 2012-2013, 5 millions de dollars (7 millions en 2011-2012) ont été prélevés pour le paiement des frais généraux et des frais indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations portées au Compte du Canada.

Note 7 : Matériel disponible à la location

Le matériel disponible à la location représente les aéronefs de transport régional retournés en raison de l'incapacité des débiteurs connexes à respecter leurs engagements aux termes des prêts en 2007-2008.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Matériel disponible à la location	89	89
Perte de valeur cumulée	(55)	(55)
Amortissement cumulé	(19)	(17)
Matériel disponible à la location – montant net	15 \$	17 \$
Nombre d'aéronefs	6	6

Chaque année, nous recherchons des indications de dépréciation de nos avions régionaux compte tenu des conditions du marché du moment. En 2012-2013, à la lumière des ventes récentes d'aéronefs, des prix de location et d'autres conditions du marché, rien n'a indiqué que nos six aéronefs en location avaient subi une dépréciation, et aucune perte de valeur n'a donc été comptabilisée pour le présent exercice financier. Compte tenu de tous ces facteurs, rien n'indiquait non plus la nécessité d'inscrire une reprise de pertes de valeur antérieures.

Les revenus sur les contrats de location-exploitation pour l'exercice ont atteint 4 millions de dollars (4 millions en 2011-2012). À la fin de mars 2013, les six aéronefs étaient loués à un locataire en vertu de contrats de location-exploitation au titre desquels les revenus sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats respectifs.

Le tableau qui suit indique à la fin-mars les loyers minimaux à recevoir au cours des prochains exercices.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
2012	-	4
2013	4	4
2014	4	4
Total	8 \$	12 \$

Note 8 : Garanties de prêts

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Note 9 : Événement postérieur à la date du bilan

En vertu de la Loi, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager au nom du gouvernement du Canada dans certaines transactions de nature financière ou portant sur des passifs éventuels.

Après la fin de l'exercice, des prêts de 78 millions de dollars ont été transférés du Compte du Canada à Exportation et développement Canada, une partie liée. Ces prêts, à un débiteur dans le secteur de l'aéronautique, ont été inscrits au coût historique et incluent les intérêts capitalisés et les commissions.

Note 10 : Reclassement des chiffres comparatifs de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés conformément au mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Glossaire de termes financiers

Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (Consensus de l'OCDE) – Accord conclu entre la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui établit les délais maximaux de remboursement, les taux d'intérêt minimaux et d'autres conditions de base concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public afin de réduire la distorsion des échanges internationaux.

Assurance d'institution financière – Police d'assurance qui protège les institutions financières canadiennes contre le risque de contrepartie dans le cadre de transactions commerciales avec des banques étrangères et des acheteurs étrangers.

Assurance comptes clients – Police d'assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux opérations d'exportation assorties de périodes de crédit d'au plus 360 jours.

Assurance et cautionnement de contrats – Police d'assurance qui couvre les ventes dont les échéances sont habituellement supérieures à un an. Comprend les garanties et l'assurance crédit à l'exportation, les garanties pour cautionnement bancaire et les cautionnements couvrant les risques inhérents à la non-exécution du contrat.

Assurance risques politiques – Police d'assurance qui protège l'assuré contre des risques politiques précis, tels que : non-transfert de fonds, expropriation, guerre, révolution ou insurrection. Elle couvre les investissements effectués sous forme de prises de participation, de prêts, de garanties, d'actifs et de services.

Classement chronologique – Ventilation de l'encours des prêts en fonction de l'amortissement prévu du principal.

Compte de la Société – Financements et passifs éventuels qu'EDC contracte pour son propre compte. Ces opérations sont considérées séparément du Compte du Canada.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Passif éventuel – Dette potentielle qui peut devenir une obligation financière réelle si certains événements se produisent ou ne se produisent pas. Les polices d'assurance et les garanties en cours représentent des passifs éventuels.

Dotation à la provision – Charge imputée aux résultats afin d'établir ou de maintenir une provision pour pertes sur prêts.

Engagement de prêt – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Flux d'intérêts – Les intérêts gagnés, reçus et remis au Trésor au cours de l'exercice.

Garantie – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore payés sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du versement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier lieu.

LIBOR – London Interbank Offered Rate (taux interbancaire offert à Londres) – Taux d'intérêt variable auquel les banques à Londres sont disposées à prêter des fonds aux banques de premier ordre.

Prêt concessionnel – Se dit d'un prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement. Dans de rares cas, un prêt normal peut être assorti d'un prêt concessionnel dont le niveau de concessionnalité global doit atteindre au moins 35 % (niveau qui satisfait aux mesures imposées par l'*Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* de l'OCDE à l'égard de l'aide liée).

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont attribuables à un gouvernement souverain.

Prise de participation – Participation détenue dans une entité.

Provision – La provision pour pertes sur prêts, engagements de prêts et garanties de prêts représente la meilleure estimation de la direction quant aux pertes de crédit probables.

Annulation et allègement de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou dont le remboursement est reporté.

Risque de taux d'intérêt – Risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Solde moyen annuel du principal – L'encours moyen des prêts et des effets à recevoir portant intérêt qui sont détenus au cours de l'exercice. La conversion se fait à l'aide du taux de change moyen de la même période.

Trésor – Total des fonds publics déposés auprès du receveur général.